

L'OUTRE-MER, À QUEL PRIX : UNE ÉQUATION INSULAIRE ?

JUIN 2025

Tracer une nouvelle trajectoire contre la vie chère en Outre-mer

“

La question de la vie chère en Outre-mer n'est ni nouvelle, ni marginale. Elle est au cœur des inégalités structurelles qui impactent le territoire. Les écarts de prix avec l'Hexagone restent considérables, alors même que les revenus y sont globalement plus faibles. Ce paradoxe étouffe les ménages ultramarins, fragilise le tissu économique local et nourrit un sentiment d'injustice. Il est temps d'**ouvrir une nouvelle trajectoire de croissance** pour les Outre-mer, fondée sur la justice sociale, la soutenabilité économique et l'inclusion.

Ce combat passe aussi par une nouvelle approche de la **redistribution et de la péréquation**. Il ne s'agit pas de charité budgétaire, mais d'**une exigence républicaine d'équité** : celle de garantir à chaque citoyen les mêmes chances, quel que soit son territoire. Une meilleure péréquation des ressources fiscales, un soutien renforcé à l'investissement public et privé dans les Outre-mer, et un accompagnement ciblé des plus vulnérables peuvent créer un cercle vertueux de croissance inclusive.

Il est temps de rendre aux territoires ultramarins leur pouvoir d'agir. Cela implique de coproduire les politiques publiques avec les collectivités, les acteurs économiques et la société civile locale. Cette gouvernance partagée doit permettre d'adapter les dispositifs nationaux aux réalités locales, de soutenir l'innovation territoriale, et de faire des Outre-mer des **territoires pilotes de solutions sociales, économiques et écologiques**.

En définitive, la lutte contre la vie chère n'est pas seulement un enjeu économique : elle est une question de dignité, de justice, et de reconnaissance. L'ambition affichée doit se traduire par des actes à la hauteur des espérances. Il ne s'agit plus seulement de corriger les déséquilibres du passé, mais de construire un futur commun plus équitable. Le moment est venu.

”



Fabrice HANNI

Président de la commission
Finances et évaluation de l'action
publique (FEV)

Laurence MACE

Présidente de la commission
Economie, Emploi et Innovation
(EEI)

Cinq constats à regarder en face

1

75% de l'écart de niveau de vie entre La Réunion et l'Hexagone s'explique par la faiblesse des revenus.

- Ce n'est pas seulement une question de prix, c'est une question de revenus issus du travail.

2

La vie chère est structurelle, et non conjoncturelle.

- Elle résulte d'un modèle économique à revoir, d'un appareil productif à renforcer, et d'une structuration incomplète des mécanismes de redistribution des richesses.

3

Les dispositifs d'urgence ne suffisent plus.

- On ne traite pas un déséquilibre structurel avec des aides ponctuelles.

4

Il n'y a pas de solution unique.

- La réponse ne viendra ni d'une seule loi, ni d'un seul acteur. Elle dépend d'un pacte territorial cohérent.

5

Le temps des trajectoires est venu.

- Transformer durablement, c'est construire une méthode, piloter le changement, et partager les responsabilités.

Cinq leviers pour transformer la vie chère en justice économique

1

Péréquation

- Organiser une solidarité adaptée aux réalités insulaires et aux surcoûts structurels.

2

Redistribution

- Renforcer les revenus issus du travail, améliorer le pouvoir d'achat durablement.

3

Ambition économique

- Relocaliser la valeur créée, investir dans la production locale, faire confiance aux acteurs du territoire.

4

Inclusion

- Faire place à chacun dans l'économie et dans la société. Penser les parcours, pas seulement les dispositifs.

5

Évaluation

- Mettre en place une gouvernance et un pilotage structuré, des indicateurs suivis, et une capacité d'ajustement collectif.

Ce rapport ne cherche pas des coupables. Il propose une méthode.

Il ne revendique pas une égalité abstraite. Il appelle à une équité concrète.

Il ne nourrit pas une plainte. Il trace un chemin.

La Réunion peut devenir un territoire pilote d'un nouveau modèle de société insulaire, où le développement ne se mesure pas seulement au PIB, mais à la capacité pour chacun de vivre, de participer, de se projeter.

24 préconisations pour donner une réponse structurelle à la vie chère

- **Préconisation 1** : Bâtir un budget de convergence
- **Préconisation 2** : Appliquer la charte sociale européenne aux Outre-mer
- **Préconisation 3** : S'assurer de l'application des conventions collectives
- **Préconisation 4** : Développer un octroi de mer social
- **Préconisation 5** : Définir et mettre en œuvre un dispositif à l'image du Bassin d'Emplois à Redynamiser (BER)
- **Préconisation 6** : Améliorer l'accompagnement dans la recherche des aides appropriées pour les TPE/PME et par conséquent, pérenniser les entreprises et les emplois.
- **Préconisation 7** : Renforcer la transparence sur les entreprises et la formation des prix
- **Préconisation 8** : Renforcer le droit de la concurrence et de la régulation économique à La Réunion
- **Préconisation 9** : Multiplier l'offre de marché dans notre espace régional et adapter les normes
- **Préconisation 10** : Etendre la péréquation tarifaire existante sur l'électricité à d'autres services et produits essentiels
- **Préconisation 11** : Continuité territorial des biens - Créer une Délégation de service public (DSP) maritime et aérienne adaptée aux enjeux et spécificités réunionnaises
- **Préconisation 12** : Structurer un plan d'urgence économique et social
- **Préconisation 13** : Créer un observatoire des fragilités économiques
- **Préconisation 14** : Elargir le Bouclier Qualité Prix (BQP) et renforcer sa communication
- **Préconisation 15** : Développer les filières portuaires et créer une zone franche portuaire
- **Préconisation 16** : Créer un « label RSE Péri » adapté aux entreprises locales pour faciliter leur accès aux marchés publics.
- **Préconisation 17** : Créer des clusters thématiques répartis dans toutes les microrégions de l'île pour développer et créer de l'emploi
- **Préconisation 18** : Renforcer la résilience économique
- **Préconisation 19** : Organiser les mobilités professionnelles sur le territoire
- **Préconisation 20** : Accompagner les politiques de l'habitat, en faveur d'une revitalisation et d'une densification de l'Habitat sur le modèle de la ville du quart d'heure.
- **Préconisation 21** : Construire un pacte territorial en ouvrant un dialogue social territorial
- **Préconisation 22** : Développer l'éducation budgétaire et financière
- **Préconisation 23** : Réaffirmer le rôle du CREFOP en tant qu'instance de gouvernance régionale des politiques d'emploi
- **Préconisation 24** : Créer un comité territorial de la transformation sociale

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

 73 boulevard du chaudron
97460 SAINTE-CLOTILDE

 0262 979630
ceser@cr-reunion.fr

  
www.cesar-reunion.fr 

S'abonner à "L'actualité
du CESER"

